GEORGE I, ROI DE GRECE.

Maintes fois avons-nous publié le portrait du souverain dont nous entretenons nos lecteurs tous les jours, depuis que les affaires de Crète ont la gravité que l'on sait

Aujourd'hui, nous publions un autre portrait du souverain, fait sur une récente photographie et nous ne croyons pas sans intérêt les quelques notes biographiques qui suivent :

George Ier (Christian Guillaume-Ferdinand-George), roi de Grèce, né le 24 décembre 1845, et second fils du roi de Danemark Christian IX, était amiral dans la marine danoise, quand l'Assemblée nationale grecque le proclama à l'unanimité, le 31 mars 1863, roi constitutionnel des Hellènes. En vertu du protocole signé à Londres, le 5 juin, par les trois puissances protectrices, la France, l'Angleterre et la Russie, sous la condition de l'annexion pure et simple des îles Ioniennes à la Grèce, il accepta, le 6 juin, la couronne qui lui était offerte, et fut déclaré majeur, le 27 juin, par l'Assemblée nationale hellénique. Le 12 septembre, il signa un acte conformément auquel son frère plus jeune et la postérité de celui-ci devaient le précéder, lui et sa postérité virile, dans l'ordre de succession au trône d'anois. Il débarqua à Athènes le 30 octobre, et l'un de ses premiers actes fut une adhésion sans réserve au Congrès proposé par l'empereur des Français. Puis avec le concours du comte Sponneck, qui lui avait été adjoint comme conseiller, il s'efforça de rétablir l'ordre profondément troublé par une anarchie de plusieurs mois. En mai 1864, il signait une amnestie générale en faveur des militaires ayant subi des condamnations pour cause politique. Le 28 novembre suivant, Georges Ier prêta serment à la nouvelle charte constitutionnelle de la Grèce.

Les premières années de son règne furent signalées par les agitations d'un différend avec la Turquie, devenu à la longue une cause d'émotion pour l'Europe. Il eut pour origine, à la fin de 1866, les encouragements donnés par les Grecs à l'insurrection crétoise, malgré les représentations de la France et de l'Angleterre. Les crétois émigrèrent en Grèce dans une proportion considérable : on en évalua le nombre à 60,000, et des députés crétois furent nommés ; il fallut l'opposition des puissances pour les empêcher de siéger au Parlement grec (mai 1868). Attribuant aux secours des Grecs la résistance prolongée de la Crète, la Turquie suspendit les relations diplomatiques et commerciales avec le gouvernement d'Athènes, qui se trouva poussé par l'effervescence nationale à accepter les dangers de la situation, sous peine de tomber devant l'impopularité. Une conférence eût lieu à Paris pour apaiser le conflit (janvier 1869), et quoique le représentant de la Grèce, M. Pangabé, eût cru devoir se retirer après la première séance, par suite du refus de lui donner voix délibérative comme au plénipotentiaire de la Turquie, les difficultés furent arrangées ou ajournées, et le roi George pût donner avec honneur son adhésion réclamée par les puissances (février). Dans l'intervalle, il reçut la démission du ministère présidé par M. Bulgaris, qu'un cabinet Zaïmis remplaça. Il dut aussi dissoudre la Chambre, qui s'était trop vivement associée au mouvement d'enthousiasme belliqueux. Devant la nouvelle Chambre réunie au commencement de juillet, le jeune roi se montra empressé de tourner l'activité de ses sujets vers les améliorations nécessaires à la prospérité intérieure du pays. Depuis, divers cabinets présidés par MM. Bulgaris, Zaïmis, Coundouriotis, Comoundouros, Deligeorgis, Tricoupis, Delyannis, se sont succédé, sans que ces changements de personnes aient une influence marquée sur les destinées de la Grèce. Pendant la guerre d'Orient de 1876 à 1878, ce royaume se maintint dans une prudente expectative, et le traité de Berlin, qui termina la crise, lui valut, grâce à l'initiative de la France, la garantie d'une importante rectification de frontières, dont l'exécution redevint la source d'une longue série de difficultés nouvelles avec la Turquie [novembre 1879].

Parmi les incidents particuliers de la vie du roi Georges Ier, il faut rappeler ses voyages annuels à la cour de Danemark et ses bonnes relations avec celle de Russie qui s'expliquent par les liens de famille et maintiennent la Grèce dans l'orbite politique du gouvernement russe. Mentionnons aussi les fêtes du 25e anniversaire de son avènement au trône, le 21 octobre 1888, qui ont témoigné de l'attachement de la nation, au milieu même de ses troubles, pour la personne de son souverain. Rappelons, pour finir, un fait plus personnel. Un soir de l'hiver de 1882, le roi Georges faisant une promenade au Pirée, rencontra un factionnaire, au "Qui vive?" duquel il hésitait à répondre, pour ne pas trahir son incognito ; le soldat, ne le reconnaissant pas dans l'obscurité, fit feu et blessa le roi, qui lui fit donner la croix du Rédempteur pour l'avoir si bien visé.

Le prince George, de Grèce.

Le prince Georges, fils du roi de Grèce, commande dans le moment dans les eaux crétoises, une flotte de torpilleurs. C'est un marin excellent, surtout un esprit belliqueux. Il est d'une taille élevée : 6 pieds ; a une musculature remarquable, et est dans toute la force de l'âge, 27 ans.

Il y a plusieurs années, au Japon, il sauva la vie à son cousin, le czar.

LE PRINCE GEORGE DE GRECE.

Encore une fois nous voyons-nous forcés de reproduire un compte-rendu de bal pour répondre à la demande d'un grand nombre de nos abonnés, le compte-rendu du bal de Momus.

Notre édition de vendredi dernier, bien que beaucoup plus considérable qu'à l'ordinaire, n'a pas suffi ; elle a été épuisée plus vite que nous ne le pensions.

Les marchands et nos clients qui n'ont pu se procurer des exemplaires de notre numéro de vendredi pour les expédier à l'étranger, pourront s'en procurer du numéro de ce jour qui renferme, comme nous l'écrivons plus haut, l'article en question.

MOMUS

—ET SES—

CHEVALIERS

A L'OPÉRA.

Un des Plus Beaux Bals de la saison.

Monde Nombreux et Choisi.

Mlle LYDIA M. FINLEY,
Reine.

Mlles MAY VAN DENTHUYSEN, CELINE GARCIA et ROBIE GIFFEN,
Demoiselles d'Honneur.

Plus notre carnaval touche à sa fin et plus il est animé, brillant. Hier soir, c'était au tour de Momus, nous ne dirons pas d'instruire ou d'émerveiller ses milliers d'invités, puisqu'il n'a pas donné une fête à tableaux, si on nous permet l'expression ; mais de les amuser, de les faire danser ou jouir d'un superbe spectacle.

Ce n'est pas nous qui blâmerons Momus d'avoir préféré donner un bal sortant de l'ordinaire, un bal se distinguant des autres par son originalité, car tous ses chevaliers étaient en dominos.

Rappelons au courant de la plume ce qu'était Momus, le dieu de la raillerie, du sarcasme, de la folie dans la mythologie grecque.

Dans sa théogonie, Hésiode le dit fils du Sommeil et de la Nuit. Le nom de ce dieu n'est que mentionné dans les plus anciennes traditions, sans aucun de ses attributs, et ce qu'en rapportent Lucien et Philostrate n'est, sans doute, qu'une allégorie personnifiant la manie satirique de certains esprits contradicteurs, qui trouvent à gloser sur les œuvres les plus parfaites.

C'est d'eux que nous vient la légende du taureau fabriqué par Neptune, de la maison construite par Minerve et de l'homme façonné par Vulcain. Ces trois divinités ayant soumis leur ouvrage à Momus, celui-ci trouva le moyen de critiquer vertement et avec esprit ses trois confrères de l'Olympe : Neptune aurait dû placer les cornes du taureau devant les yeux, afin de frapper plus fortement; la maison de Minerve lui sembla mal entendue, sous prétexte qu'elle était trop massive pour pouvoir être transportée lorsqu'on avait un voisin désagréable ; enfin, l'homme de Vulcain représentait un grave défaut, c'était de ne pas avoir une petite fenêtre au cœur, qui permit de découvrir jusqu'à ses plus secrètes pensées.

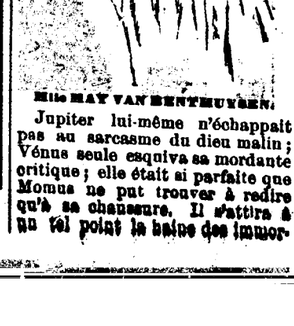

Mlle MAY VAN DENTHUYSEN.

Jupiter lui-même n'échappait pas au sarcasme du dieu malin ; Vénus seule esquiva sa mordante critique ; elle était si parfaite que Momus ne put trouver à redire qu'à sa chanson. Il s'attira à un tel point la haine des immortels, par son caractère satirique, qu'ils le chassèrent de l'Olympe. Il se réfugia alors auprès du dieu des vendanges, allégorie transparente qui signifie que la gaieté, la plaisanterie, la folie sont amenées par l'ivresse.

Mlle CELINE GARCIA.

Momus est resté la personnification de la folie, non pas de cette folie sombre qui dégrade l'homme, dont l'aspect nous effraie et nous attriste, mais de cette folie charmante et rieuse engendrée par les plaisirs, à laquelle la sagesse ne dédaigne pas de prendre part quelquefois.

On le représente généralement sous la figure d'un jeune homme qui laisse apercevoir ses traits malins en soulevant son masque ; d'une main, il secoue des grelots et, de l'autre, il tient une marotte, symbole de la Folie.

La robe que portait la reine hier soir était en satin blanc, garnie de perles ; son manteau de cour était de velours jaune garni d'hermine et de perles ; coi médicis.

Les dentelles qui rehaussaient la richesse de sa toilette, étaient des dentelles que possède la famille et qui lui ont été transmises de génération en génération.

Nous donnons le sujet traité chaque année par les Chevaliers de Momus depuis la création de leur organisation :

31 décembre 1872.—Le sujet était tiré d'un des meilleurs romans de Walter Scott, *The Talismen* ou "Richard en Palestine".

31 décembre 1873.—La race de l'avenir (*The Coming Race*), un ouvrage de Bulwer.

Années 1874 et 1875—Pas de représentations par suite de troubles politiques à la Nouvelle-Orléans.

Jeudi, 24 février 1876—La Louisiane et ses Saisons.

Mlle ROBIE GIFFEN.

Jeudi 8 février 1877.—Momus s'est armé cette fois du fouet de la satire et s'est hasardé à faire de l'histoire contemporaine en charge, ni plus ni moins qu'un reporter du *Tintamarre* de Paris, ou du *Punch* de Londres. *Ridendo Castigat Mores*, telle a été la devise adoptée par le dieu de la folie, en amusant. Il s'est montré cette année là dans le rôle nouveau de critique humoristique de ce qui reste du gouvernement fondé il y a cent ans écoulés, dans la libre Amérique, par un congrès de patriotes, à la tête desquels se trouvait George Washington.

Pour parler plus clairement, disons que Momus s'est plu à faire la critique du *Grantisme* et de ses dérivatifs, le *Kellogisme* et le *Packardisme*, et ajoutons que l'idée a été très heureuse et que sa mise en scène n'a rien laissé à désirer.

28 février 1878—La Reine Mab et le monde des Contes de Fées—Les Mille et une nuits—Les Créatures du Royaume de la Fantaisie et de l'Imagination.

Le cortège est terminé par le Jardin du bonheur.

Année 1879—Pas de représentation, par suite d'une épidémie de fièvre jaune en 1878.

5 février 1880—Les Beautés historiques.

24 février 1881—"Scènes tirées de contes populaires."

16 février 1882—"Le Ramayana ou L'Illiade de l'Orient."

6 février 1883—"Les Maures en Espagne."

21 février 1884—Les mauvaises Passions de l'Humanité raillées par la Divinité. L'Histoire Romaine.

18 février 1885—Un poème en seize tableaux, Avant, Pendant et Après.

Année 1886—Pas de représentation.

18 février 1887 — Mythes du Nouveau-Monde.

1er mars 1889—Bal et tableaux.

Années 1890 et 1891—Pas de représentations.

25 février 1892—Tableaux et bal à l'Opéra Français : "La lampe d'Aladin." Mlle Sallie H. Hewes, reine ; Angèle Puig, Marie Louise Dwyer, demoiselles d'honneur.

9 février 1893—La légende du Trèfle en 4 feuilles ; 4 tableaux.

Reine, Mlle Ella Barkley et demoiselles d'honneur Mlles Alice Dunbar, Cora Richardson, Nellie Henderson.

1er février 1894—Les Fées et le Violoniste. Mlle Louise Dunbar, reine.

21 février 1895.—Episode de Mahabharata du poète Vyasa.

Mlle Charlee Elliot, reine ; Mlles Harriet Sawer, Julia Wogan, Joséphine Maginnis et Louise Fortier, demoiselles d'honneur.

13 Février 1896—Fête joyeuse dans la rue du Canal.

Défilé de 18 tableaux comiques de l'Histoire de l'Ancienne Rome.

Mlle Alice Buckner, reine.

Mlle Lulu Claiborne, Erskine Kock et Evelyn Gasquet, demoiselles d'honneur.

Décorations de la salle.

La soirée d'hier, brillante s'il en fut jamais, pourrait, à juste titre, s'appeler la Fête des Roses. Il y en avait partout et à profusion : des guirlandes de roses retombant des frises en festons et s'étendant sur toute la largeur de la scène ; guirlandes de roses festonnant tout l'intérieur du salon enrichi de portraits et de statues, qui occupaient toute la largeur et toute la profondeur de la scène, guirlandes de roses festonnant le premier et le second balcons, ainsi que le haut des premières loges grillées et découvertes.

Du centre de la salle, au dessous du lustre, où était suspendue une énorme cloche d'argent, s'élèvaient dans tous les sens une multitude de guirlandes où les mille scintillement de l'or et de l'argent se mariaient gracieusement avec les couleurs douces et mâtes de la rose.

Sur le devant de la scène, à la hauteur des frises planait en énormes lettres d'argent, le mot magique : Momus.

La grande avant-scène de droite a été surtout l'objet de soins particuliers. Les décorations étaient d'une éblouissante richesse. C'était la place réservée à la Reine et à ses demoiselles d'honneur.

La loge, entourée à l'intérieur par des jets de lumière, était toute recouverte d'un drap d'or, chargé de guirlandes de roses ; sur le devant, se détachait, en lettres d'or, le chiffre 97.

En face, la grande avant-scène de gauche, réservée à l'ancienne Cour de 96, était recouverte d'un drap d'argent, avec festons de roses, comme la loge de la Reine. Sur le devant se détachait, en chiffre d'argent, le chiffre 96.

Le trône, recouvert d'étoffes précieuses, s'élevait au fond de la scène, faisant face au public. C'est là, qu'au lever du rideau étaient assis le Roi et la Reine, entourés de leur cour, des seigneurs, des pages, des dames d'honneur.

Tout cet ensemble sur lequel des centaines de lumières électriques jetaient leurs feux était véritablement éblouissant.

Les demoiselles et les dames dont les noms suivent ont été appelées par les masques :

Mmes Harry Allen, Collie Andrews, Mlle Martha Austin, Mme Geo Aldig, Mlles May Andrews, Mary L. Mme Gayle Aiker, Mlles Vira Anderson, Lucie Ballard, Lucille Baxter, Boarman, R. Bernard, Mlle Arthémise Mme Geo. Baldwin, Mme M. E. Brierre, Mlle Nioie Bieland, Mme R. Beltran, Mlle Amélie Behn, Mme T S Barton, Mlles Georgie Bernard, Minnie Buckner, Mary Barr, Lizzie Buckner, Nina Buck, Edith Buckner, Marion Buck, Mmes H. G. Bush, G. G. Bush, Mlles Alice Buckner, Jeannette Ballard, Mme W. A. Brand, Mlles Mathilde Bell, Katherine Behan, Katie Blanc, Céleste Brittin, Mme A. Capdevielle, Mlle Laura Campbell, Mme Jules Cassard, Mlles Alice Castleman, Louise Claiborne, Corinne Cassard, Grace Cook, Collins, Anne Cartledge, Henrietta Cummings, Marie Cottraux, Marie Cooke, Pepo Chaffe, Lydia Chaffe, Mmes Crawford, Chas Chaffe, Mlles Isabelle Coleman, M Descommes, C. Descommes, Laura Drake, Cecile Denis, Sheila Demorselle, Clémence De Boy, Bella Denis, Emma DeFossat, Cora Doane, Emily Dittman, Adèle Dittman, Mme G. H. Dunbar, Mlle Elizabeth Dearborn, Mme W. D. Denegre, Mlle Mary Denègre, Mmes Geo Denègre, H. S. Eustis, Mlles Kittie Eustis, Annie Eustis, Mme Chas Ellis, Mlles Nellie Eustis, Jeanne Forestier, Lydia Finley, Mme J. R Fleckiln, Mlles L. Forest, Bessie Flower, Louise Fortier, Gertrude Fort, Alice Fauntleroy, Laura Fauntleroy, Nellie Farwell, Alina Foretall, Clémence Gallier, Blanche Gallier, E Goddard, Gilmore, E. Gasquet, Robbie Giffen, Margaret Graham, Mamie Glover, Florestine Garcia, Celine Garcia, Cécile Générès, Mme L. G. Gibert, Mlle Gussie Glenny, Mme A Granelly, Mlle Carrie Goodrich, Mme Paul Gelpi, Mlles Virginia Grant, N. Henderson, Mary Horton, Josie Hornor, Corinne Hincks, Edith Howcott, Elizabeth Henderson, Laura Higbee, Bertie Hayward, Mary Hobson, Mme Jno B. Hobson Mlles Bessie Hart, Adèle Hayne, Edith Harris, Mme Jon Hardie, Mlle Emily Heeger, Mme C. E. Kelly jr, Mlle Erskine Kock, Mmes E. U. Kearney, L. E Lyons, Mlles Eva Lyons, Rose Lovell, Mmes U. Laplace, J. C. Lyons, Mlles Ruth Leeds, L. Lanaux, Ethelyn Lallande, Juanita Lallande, Lena Logan, Lily Logan, Virginia Logan, A Larousini, L. Lestrapper, Mlles A. Lange S. Levert, Zelia Logan, Ethel Ludlaw, Ida Levillebenvre, Marie Lewis, Mmes E B La Pice, H. S Lewis, Mlles Minnie Lewis, Ruby Lallande, Mme A. J Laplace, Mlles Annie Lawrason, Zelia Lawrason, Langdon, Marie Lane, L. Mitchell, Linda Miles, Susan Miles, Mmes D G. Mellen, Robt. Mansor, Mlles Anna Minor, Emily Myers, Mary Myers, Louise Monroe, Mme B K Miller, Mlle Hattie Mason, Mme W. J. Montgomery, Mlles Jennie Morris, Clara Matthews, L. Mehle, Sylvie Matthews, Lucy McMurdo, Catherine McDonald, Marion McKenney, K McKerd, P. McMillan, Daisy Neely, Charlotte Payne, Maud Payne, Marie Pesoud, Lucy Peel, Julia Palfrey, Mme R. B Parker, Mlles Birche Pitot, Estelle Pitot, Bessie Pagaud, Jennie P soud Mme P. F Poesch, Mlle A Puig, Mmes A. J. Pattison, Marguerite Rogers, L. J. Reynaud, Mlles Elia Reynaud, Jennie Rogers, E. G. Rogers, Monita Rivers, Mme H. W. Sloan, Mlles Minnie Shaw, Fannie Shaw, Mayate Sonid, Blossom Shepard, Marguerite Shepard, Mmes Chandler W. Stone, Sidney Story, Mlles Annie Stone, Emma Sinneth, Caroline Spelman, Mmes J. H. Sears, W. Stevenson, Mlle Wasrence Tuth, Mme Geo. S Taylor, Mlles Mary Tebo, Eliza Tebo, Margot Théard, Pauline Toby, Lillie Trémoulet, Bertha Taney, Corinne Tebault, Mme A. Toledano, Mlles C. Toledano, C. Thornton, Mme A. Tepper, W. H. Thompson, Mlles C. Unlacke, May Van Benthuysen, Madeleine Vienne, Mmes William Von Phul, Von Huppman, Mlles M West, E. West, Mme J. A. Wogan, Mlle Julia Wogan, Mme B. M. Walmsley, Mlles Jennie Wilde, Louise Worsto, Ruby Williams, Minnie Williams, Mmes Geo. Q. Whitney, J T. Witherspoon, Jules M. Wogan, Mlle Clara West, Mmes Ira Wright, Henry Wick, J. B. West, A. B. Wheeler.

Comité de Réception.

H. T. HOWARD, Président.

J. S. Bouldnet, John Barkley, R. G. Bush, Paul Capdeville, Armand Capdeville, Dr Chas. Chassignac, Jos. S. Deane, Geo. H. Dunbar, H. C. Eustis, W. Morgan Gurley, Paul Gelpi, Joseph Garcia, A. D. Hart, Guy M. Horner, James E. Zants, Horatio Large, Ulysse Lapinse, A. D. Lanaux, Branch K. Miller, B. A. Oxnard, W. S. Parkerson, Frank S. Palfrey, Oscar L. Putnam, Dr L. F. Reynaud, Chas T. Soniat, Chas J. Théard, E. J. Toledano, Er est C. Villeré, Geo. Q. Whitney,

Commissaires du Bal.

Du Dr M. FORTIER, Président.

W. H Adams, M. N. Buckner, Geo R. Bernard, H G. Bush, W. J Barkley, G. H Barnes, Jos W. Carroll, Jules Cassard, Leigh Carroll, Dr H. S. Cerran, A. A. Descommes, Dr Isidore Dyer, Percy H. Davies, Dr John B. Elliott, Jr, Wm L. McGary, E. B. Gurley, W. R. Irby, Dr C. B. Kelly, Jr, Emile Legendre, Clarence F. Low, Robert H. Marr, J. C. Morris Jr, Robert McMillan, Ben P. Moss, Dr A. Holtz, J. M. Pagaud, Jr, A. T. Patterson, R B. Parker, H. S Pond, Dr W. E. Parker, W. S. Palfrey, A. G. Palfrey, H. T. Sprague, Chauncey W. Stone, Dr E. T. Shepard, Geo. H. Théard, John F. Tobin, Albert Toledano, Chas M. Wogan, Jr, Jules M. Wogan, Morgan Whitney.

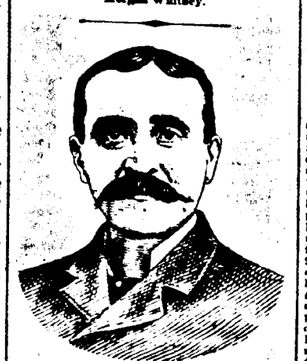

M. PLACIDE CANONGE, Jr.

A la veille de la fermeture des portes de notre seul théâtre français, il nous est agréable de dire ici que la saison théâtrale a certainement répondu à l'attente publique, au point de vue de la troupe, des artistes, du répertoire, et qu'elle a été satisfaisante pour la direction.

Il a fallu quelque temps pour que le public reprît le chemin de théâtre de la rue Bourbon ; mais la direction ne s'est jamais émue, croyons-nous, de l'indifférence de ce public qu'elle savait conquérir, un jour ou l'autre, à force de persévérance, de tact et de savoir faire.

Aujourd'hui, nous nous plaisons à féliciter M. Charley, non seulement du succès qu'a obtenu son entreprise, succès qui nous assure—il faut l'espérer—son retour parmi nous l'an prochain et bien des années à venir ; mais du choix heureux de son entourage, d'hommes comme MM. H. Damiens et Placide Canonge, jue.

C'est ce dernier qui a rempli avec un zèle et une modestie admirables les difficiles fonctions d'agent de la Presse.

C'est lui, notre ancien camarade de bureau, qui chaque soir, à toutes heures, nous venait voir, et s'occupait des intérêts du théâtre comme des siens propres ; et ajoutons que dans ses relations avec nous il a toujours apporté une délicatesse extrême, une discrétion à toute épreuve.

Que ces lignes, en lui tombant sous les yeux ce matin, lui soient en même temps qu'une surprise, l'expression de notre vive sympathie. En parlant ici du fils, notre pensée se reporte sur le père, l'homme distingué dont nous avons été le collaborateur pendant des années, et dont nous nous honorions tant de l'amitié.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE

Local commandant de bonnes affaires.

No 2339 RUE ST-CLAUDE.

A l'encoignure de la rue Espagne.

Succession de Caroline Kolb épouse défunte de George Stier.

No 28,010—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR BAUMGARDEN & STERN, LEONARD L. STERN, encanteur—Bureau, No 826 rue Commune—Le JEUDI, 18 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu de et conformément à l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet No 392, borné par les rues St Claude, Marais, Espagne et Mandeville, sur un croquis et certificat d'arpentage fait par L. Denny, ingénieur civil et voyer, sous la date du 28 janvier 1897, conformément auquel dit plan le dit lot A forme l'encoignure des rues St Claude et Espagne, et mesure 30 pieds 11 pouces et 4 lignes de face sur la rue St-Claude, par 58 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur et de face sur la rue Espagne, étant une partie du lot original No 1, sur un plan de E. Surget daté le 26 janvier 1848. Le magasin et maison substantiel, avec dépendances à deux étages, formant l'encoignure des rues St-Claude et Espagne, avec grand hangar devant, ouverture de chaque côté, et ayant 6 ou 7 chambres, citerne, hangar, cour, etc. Un local de première classe pour affaires et un bon placement.

Conditions—Un tiers en plus comptant la balance s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, pour des billets spécialement garantis par hypothèques et tiers du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement ; 5 0/0 d'honoraires d'avocats ; polices d'assurances transférées et autres sûretés usuelles. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1897, et un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Acte de vente passé devant L. J. Dreyfous, Esq., notaire.

10 fév—10 17 24—mars 3 10 17

PAR BAUMGARDEN & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC

D'un Cottage-Résidence Confortable et Elevé.

No 2134 Rue Jena, Coin Long.

Avec Terrains attenants — A l'Encan.

Dans l'affaire de W. B. Daniel vs ses Créanciers.

No 46,347—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & STERN — L. L. STERN, Encanteur, — Bureau 826 rue Commune. Le JEUDI, 25 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 février 1897, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui s'y trouvent ou en quoi que sorte appartenant, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jena, St-George, Long et Cadiz, décrits comme lots Nos 1, 2 et 3, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Jena sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles ; le lot No 1 formant le coin des rues Jena et Long. Etant la même propriété acquise par le présent vendeur le 16 avril 1896 de Mme Henrietta B. Cleveland, femme de W. E. Daniel par acte pardevant Fred Zengel, notaire public en cette ville, enregistré dans le bureau des aliénations de cette paroisse dans le livre 187, folio 312.

Les améliorations comprennent un confortable cottage bien élevé, avec mansarde, bâti retiré de la rue, sur un sous-sol élevé, en briques, avec de larges galeries de façade et par côté ; sous une de ces galeries, se trouvent à peu près 8 chambres en plus, bien tapissées et plâtrées ; hangar dans le fond avec deux chambres, cabine à bain, citerne, etc ; écurie et remises, grande cour, etc. Quartier très populeux et bien établi.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans, ou un an, de crédit, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et bon du vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final ; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets ; la police d'assurance transférée et les assurances payées ; les taxes de 1897 en sus du prix d'adjudication, et un dépôt de 10 0/0 sera requis pour garantir l'exécution des conditions de vente.

Acte de vente pardevant Théodore Cotonio, Esq., notaire public en ville, aux frais de l'acquéreur.

Dépôt—Du Barré 11 16 20

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES

—DE—

VALEUR

Améliorées et Vacantes dans les Premier et Sixième Districts.

Nos 1662, 1664 et 1666 rue Tchoupitoulas, entre les rues Market et St-James.

Elégant magasin et résidences en briques à deux étages. Une bâtisse en briques à un étage et d'autres bâtisses dans le fond et écurie faisant face à la PLACE MARKET.

Lot vacant contigu au ci-dessus faisant face à la rue Tchoupitoulas.

MAGNIFIQUE LOT VACANT.

Faisant face à la rue LAUREL, entre les rues Soniat et Dufossat, 74 pieds sur 125 pieds.

Succession de Geo. C. Auer.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 48,986.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureau, No 728 (ancien No 155) rue Commune—MERCREDI, le 17 mars 1897, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse d'Encans de la Nouvelle-Orléans, Nos 54 et 56 rue Baronne, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable M. H Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 5 février 1897, et d'un ordre supplémentaire daté et signé le 15 février 1897, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir :

Propriétés Foncières.

1e Un certain îlet de terre, ensemble avec les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte y dépendent, situé dans le Second District de cette ville, borné par les rues Orléans, Tremé, Marais et Ste-Anne, désigné comme l'îlet No 32, par une réunion des îlets Nos 1, 2, 3 et 4 sur un plan par Joseph Pilié ancien voyer en date du 3 août 1822 et déposé dans l'étude de M. De Armas, ancien notaire. Le dit îlet mesure 240 pieds de face sur chacune des rues Orléans et Ste-Anne, 130 pieds 2 pouces de face sur la rue Tremé et 131 pieds 6 pouces de face sur la rue Marais.

Franchises.

2e Tous les droits titres et intérêts de la New Orleans Sewerage Company dans et en contrat entre la ville de la Nouvelle-Orléans et A. A. Woods et ses associés, en date d'après l'ordonnance No 6142, adoptée du Conseil adoptée le 22 mars 1892 et acte notarié ci-dessous passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire de la ville, le 12e jour d'avril 1892 entre la ville de la Nouvelle-Orléans et ledit A. A. Woods et transféré par ledit A. A. Woods à cette Compagnie par un acte pardevant H. Wyatt Garley, notaire, le 19 septembre 1892.

3e Tous autres propriétés personnelles, droits et franchises de quelque nature que la dite compagnie pourrait avoir possédé, à l'exception, néanmoins, de toute réclamation que la dite compagnie défendante pourrait avoir contre Steward & McDermott et contre la American Surety Company comme sûreté pour les dits Steward & McDermott sous et comme dommages pour infraction à un contrat sous signature privée, signé le 7e jour de décembre 1892, par et entre la compagnie défendante et les dits Steward & McDermott et ici exceptant ainsi et toutes leurs créances quelconques que la dite compagnie défendante pourrait avoir contre aucune ou toutes les autres personnes ou pour infraction des contrats par la soustraction d'égouts et accessoires dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et que les droits des pétitionnaires et de toutes autres personnes qui seront et pour tout montant devant être recouvrés sur la dite réclamation par litigation ou autrement leur soit en même temps impartis par la présente réservés à être par eux spécifiés dans les procédés de telles réclamations de la même manière qu'ils se trouveraient sur les dites réclamations.

Tuyaux d'égouts en briques complets.

4e 2 650 pieds, plus ou moins de tuyaux principaux d'égouts, mesurant 5 pieds 4 pouces sur 6 pieds 8 1/2 pouces à 5 pieds sur 8 pieds 3 pouces, toutes dimensions intérieures et de 22 à 24 pieds de profondeur.

Le dit égout s'étendant de la rue Marais à la rue Robertson sur la rue Ste Anne, et le long de la rue Robertson de la rue Ste Anne sous et traversant le canal Carondelet à une pointe entre les rues Dorgenois et Canal ; ainsi sur la rue Robertson, d'une pointe entre les rues Canal et Cayoque (maintenant avenue Cleveland) au côté intérieur de la rue Commune (maintenant avenue Tulane) ; tuyaux d'égouts posés, aussi, environ 23 000 pieds plus ou moins de tuyaux d'égouts, en grandeurs de 24 pouces 18 pouces, 15 pouces, 10 pouces et 8 pouces, comprenant 20 lieues au-dessous de la rue du Canal ou sur la rue du Canal, et 25 lieues au dessous de la rue du Canal, avec quelques 75 trous d'homme en réservoir de reflux, et 106 connections par maisons, le tout plus ou moins, comme il est démontré sur les mappes progressives enregistrées dans le bureau du receveur.

Bras en fer de soutainement non posés (Non Force Main Not Laid.)

5e 5,700 pieds, plus ou moins de tuyaux de 36 pouces en fer battu, déployés le long de la route proposée des égouts sur les rues Remparts et Quartier ; aussi, les tuyaux empilés sur l'îlet de terre ci-dessus précédemment décrit.

Les quatre premiers lots ci-dessus seront vendus en bloc ensemble et le lot cinquièmement décrit séparément ou en entier.

L'essor des possibilités auxquelles les qualités rémunératives de cette franchise peuvent s'étendre sont à peu près sans limites. L'usage bénéficiaire devient apparent, plus il sera nécessaire et en demande, et plus il s'étendra jusqu'aux limites entières de la ville embrassant ses opérations. Nous avons devant nous un vaste champ ouvert qui nous donne une si grande occasion d'acquérir, que les capitalistes ne laisseront pas échapper une pareille occasion. Pareille occasion ne s'offre pas souvent aux capitalistes. Le travail est tout tracé et la seule chose aujourd'hui nécessaire est le travail manuel. Une fois le travail en plein opération, un grand et constant dividende en sera retiré. L'attention du capital ici et ailleurs est dirigée vers les excellentes qualités financières que renferme cette franchise.

Termes et conditions : Comptant 10 pour cent comptant du prix d'achat devront requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Acte de vente sous frais des acquéreurs pardevant Hewes T. Gurley, Esq., notaire.

7 fev—7 14 21 28—mars 14 21 25

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR JAMES A BRENNAN, Encanteur—Le 23me JOUR DE MARS 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune conformément à un ordre en date du 15 fév 1897, rendu dans la succession de A. E. Mimeaux No 370 Cour Civile de District, il sera vendu pour du comptant :

Cinq terrains dans le 3me district, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Robertson, Mandeville et Claiborne, désignés par les Nos 15 à 19 inclusivement. Les lots 15 à 18 inclusivement ne touchent et mesurent chacun 40 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et le lot No 19 mesure 36 pieds 6 pouces de face à la rue Robertson sur une profondeur de 120 pieds, à saisie de vente, pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des adjudicataires ; 1/3 pour cent de dépôt seront requis pour lier la vente.

15 fév—15 22 28—mars 8 15 22

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE

Jeudi, 25 Mars 1897.

Dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, Lne.

La Plus Rare des Occasions

DE FAIRE UNE FORTUNE

En Acquérant les

FRANCHISES

—ET—

PROPRIETES

—DE LA—

New Orleans Sewerage Company.

Pour le Capitaliste Individuel ou pour un Syndicat rien dans l'Histoire de la Nouvelle-Orléans

—NE—

Présente de Tels Avantages

Pour le Remboursement de Grands et Stables Intérêts et l'Acquisition, à un Prix Nominal d'Intérêts Permanents et Avantageux.

B. M Harrod et Als. vs "The New Orleans Sewerage Company."

No 50,035.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—B